

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Réservations et paiement :

- 1. La réservation** de nos nuitées se fait sur le site www.leschallern.com, propriété de la SARL DISTRICT.
Le montant du séjour est à verser en intégralité à la réservation, via la plateforme de paiement. Pas de frais de dossier.
- 2. Les bons cadeaux** sont utilisables toute l'année, lors des périodes d'ouverture de l'établissement et en fonction des disponibilités. Ils ne sont pas réutilisables, ni remboursables. Ils ont une validité de 12 mois après la date d'achat.
- 3. Les Prestations entreprises, groupes et/ou privatisation** donnent lieu à l'établissement d'un devis qui est soumis au « bon pour accord » du client. La validation du devis est effective à réception des arrhes d'un montant de 50% du devis accepté par le client. Le solde est à verser à 30 jours avant le début de la prestation. Si la réservation intervient à moins de 30 jours du début du séjour, l'intégralité du paiement sera alors demandé.

Le versement de l'acompte et du solde du paiement doit parvenir à :
Le Schallern - SARL DISTRICT - 6 Rue du Faisan – 67000 Strasbourg, par virement bancaire aux coordonnées suivantes :

RIB :	10278 01009 00021717901 95
DOMICILIATION :	CCM STRASBOURG EUROPE
IBAN :	FR76 1027 8010 8400 0206 5990 103
TITULAIRE COMPTE :	DISTRICT

- 4. Les tarifs** figurant sur notre site internet ou sur tout autre support sont susceptibles d'être modifiés en fonction des conditions économiques ou de dispositions réglementaires, ils s'entendent toutes taxes comprises. Seul le prix figurant sur notre courriel de confirmation fait foi.
- 5. Taxe de séjour: Une taxe de séjour de 0,60€ par locataire et par nuit est à régler directement sur place à l'arrivée du client. Cette taxe n'est pas assujettie à la TVA; Elle est intégralement reversée à la collectivité territoriale concernée. Exonération pour les mineurs**
- 6. La capacité** en nombre de personnes mentionné par chambre dans nos descriptifs du Schallern correspond à l'occupation maximale autorisée compte tenu de l'équipement disponible. Il ne peut pas être dépassé pour des raisons de sécurité et d'assurance.
- 7. L'âge des enfants** est calculé à la date de début du séjour.

- 8. Les animaux domestiques** sont acceptés (pour les animaux dits « à taille raisonnable ») au sein de l'établissement. Les ou les propriétaires s'engageant à ce que le ou les animaux soient à jour des obligations vétérinaires, et qu'ils ne soient pas atteints d'une maladie contagieuse à l'Homme ou à d'autres animaux.

Modifications / Annulations :

Par le client

- 1. Des modifications** en termes de dates, de lieu, de durée, du nombre de personnes ou de composition familiale sont possibles plus de 30 jours avant la date prévue du séjour, sous réserve être validées par SARL DISTRICT, en fonction des disponibilités de séjour. Elles pourront faire, le cas échéant, l'objet d'une facturation complémentaire.

- 2. Pour tout séjour annulé par le client :**

plus de 30 jours avant le séjour, l'équivalent de 30% du séjour sera retenu par SARL DISTRICT.

Entre 30 et 15 jours avant le séjour, il sera retenu 50 % du montant par SARL DISTRICT.

Moins de 15 jours avant le séjour, la totalité du montant du séjour réservé restera acquise à la SARL DISTRICT. Il en est de même pour les prestations optionnelles.

- 3. Un séjour réservé par un bon cadeau ne peut pas être annulé**, du fait du caractère unique du Bon Cadeau qui n'est pas réutilisable. Une annulation ne donnera donc pas lieu à un remboursement du séjour de SARL DISTRICT au client.

- 4. Aucune assurance annulation n'est comprise dans nos tarifs**

Par SARL DISTRICT

- 1. En cas d'événements extérieurs** annoncés ou non, d'avarie, d'incidents techniques indépendants de notre volonté tels qu'intempéries (tempête ou orage), panne, dégâts des eaux ou tout autre problème rendant l'utilisation "normale" et sans danger de l'établissement impossible, la SARL DISTRICT se réserve le droit d'annuler votre séjour pour des raisons de sécurité. Dans ce cadre, nous vous proposerons le report de votre séjour à une date ultérieure (dans un délai d'1 an), aucune autre indemnité ne pourra être réclamée.
- 2. En cas d'erreur de réservation de notre part** le client sera intégralement remboursé du montant perçu par SARL DISTRICT.

REGLEMENTATION :

Heure d'arrivée pour le séjour : entre 16h00 et 19h00 au plus tard

Heure de départ du séjour : 11h00 au plus tard

Une réservation est conclue pour une période définie, elle n'ouvre aucun droit au maintien dans les lieux du client signataire de la dite réservation.

Tout objet oublié est conservé et tenu à disposition de son propriétaire pendant 2 mois à compter de la date du séjour. Passé ce délai, il sera détruit ou donné à une association et ne pourra plus être réclamé. Si l'objet est expédié, il le sera sur demande expresse du client, les frais de port ainsi que des frais administratifs et de gestion de 10€ lui seront facturés.

La SARL DISTRICT, décline toutes responsabilités en cas de perte ou de vol quel qu'il soit, ainsi que tout dommage ou blessure causés aux biens et/ou aux personnes.

Les personnes mineures évoluant sur la propriété sont sous la responsabilité de leurs parents ou toutes personnes exerçant autorité sur eux.

Toute dégradation ou casse d'objet même involontaire, dans l'établissement ou sur le site du Schallern, sera facturée au client. Celui-ci pourra faire jouer sa responsabilité civile.

Les clients s'engagent à jouir des lieux en bon père de famille, c'est-à-dire sans prendre de risque et sans tapage ni dégradation de la chambre et des parties communes, ou de l'environnement. Le calme est demandé après 22 heures et jusqu'à 7 heures.

Il est strictement interdit de fumer dans l'établissement, et de ce fait dans les chambres.

A la réservation, le client doit accepter ces conditions générales de l'établissement. Cette approbation dégage la responsabilité de SARL DISTRICT en cas du non-respect de ces mesures de précaution.

Toute réclamation relative à un séjour doit être adressée par lettre recommandée avec A.R. dans les 30 jours qui suivent le séjour à l'adresse suivante :

SARL DISTRICT – 6 Rue du Faisan – 67000 Strasbourg

En cas de litige, seule la compétence du Tribunal de Strasbourg est reconnue.